



La Vie à Défendre

N.A.O 2020

Demandes de la CFTC représentée par M. Jacques Crocchel

A l'attention de :

**Mr David LAMIAUX
Mr Christophe GRYNDZINSKI**

Messieurs,

Veillez trouver ci-dessous, les revendications de la CFTC Kiloutou dans le cadre des NAO 2020.

La CFTC est consciente qu'en cette période de pandémie la priorité doit aller à la protection des entreprises et des équipiers qui en produisent la richesse.

Nos systèmes d'assurance chômage et de soins de santé sont, sans surprise, les plus sollicités.

Pour atténuer au mieux les effets de la contagion comme du confinement, notre système de sécurité sociale a donc pris, au plus vite, les mesures nécessaires. Le recours au chômage partiel a vu ses conditions considérablement améliorées, qu'il s'agisse de l'éligibilité des situations (employeurs et travailleurs), ou encore des niveaux d'indemnisation dont nous rappelons le cofinancement par l'Etat et L'UNEDIC.

Pour soutenir les entreprises présentant de grosses difficultés de trésorerie, le réseau des Urssaf concède des mesures exceptionnelles permettant de reporter, voire supprimer, tout ou partie du paiement des cotisations salariales et patronales. Ces mesures concrétisent une fois de plus ce rôle d'amortisseur sans lequel la crise serait, en France, plus durement vécue encore.

Malgré ces dispositifs, la CFTC a conscience que les conséquences de cette crise qui perdurera après le confinement seront importantes et fragiliseront encore les entreprises.

En conséquence, la CFTC mettra l'accent cette année sur des critères plus axés sur le qualitatifs que le quantitatif. La priorité pour les prochains mois (et les prochaines années) sera de reprendre l'activité, de préserver l'emploi et les conditions de travail des équipiers.

Rémunération, temps de travail et partage de la valeur ajoutée.

Prime Technique et Logistique.

Mettre en place une prime qualité Technique, Logistique, basée par groupe d'agence sur un modèle équivalent à la prime commerce en prenant en compte des indicateurs factuels. En l'absence d'indicateurs qualité technique ou logistique mensuels fiables, utiliser l'indicateur identique au commerce.

Prime d'ancienneté

Réévaluation de grille prime d'ancienneté en fonction du niveau de l'inflation des produits alimentaires soit +15 %
(Aucune réévaluation de la prime d'ancienneté n'a été effectuée depuis janvier 2011)

Temps de travail

Adaptation des horaires de travail.

Demande d'ouverture de négociations en 2019 sur les modalités d'aménagement des horaires et du temps de travail des salariés à temps complet.

Congés supplémentaires ancienneté

Les jours de congés supplémentaires applicables à l'ensemble des salariés dès l'atteinte de l'ancienneté requise.

- Dès 5 ans d'ancienneté 1 jour
- Dès 10 ans d'ancienneté 3 jours
- Dès 15 ans d'ancienneté 5 jours
- Dès 20 ans d'ancienneté 6 jours
- Dès 25 ans d'ancienneté 7 jours

RCR

La CFTC demande qu'il soit écrit dans l'accord collectif que seul le salarié peut décider de l'utilisation des ses heures RCR.

Télétravail

La CFTC demande une analyse de la période de télétravail suite aux événements du COVID 19.

Nous souhaitons que cette étude soit menée avec les salariés en associant les partenaires sociaux en vue d'une potentielle révision de l'accord d'entreprise.

Cette étude pourra faire l'objet d'un potentiel élargissement de l'éligibilité au télétravail pour les équipiers ou les services qui ne l'étaient pas et qui ont démontré la faisabilité et l'efficacité du dispositif pendant cette période.

Egalité professionnelle entre les femmes et les hommes et Qualité de vie au travail.

Budget CSE

Alignement du budget des Activités Sociales et Culturelles du Comité d'Entreprise à la moyenne nationale soit 0,8 % de la masse salariale brut. (0,45% actuellement)

Prendre en compte les dépenses sociales de l'entreprise dans l'assiette de calcul de la subvention due au CSE.

Tickets restaurants

Augmentation de la part patronale à 60% au lieu de 50 % actuellement.

CESU

Demande de prise en charge à définir pour des tickets CESU par enfant.

Jours par enfants malades rémunérés.

Remplacer « congé non rémunéré » par « congé rémunéré » dans la convention collective.

Les jours enfant malade seraient conditionnés par :

- Un justificatif médical du médecin
- Pour les enfants jusqu'à l'âge de 12 ans
- Une attestation de l'employeur du conjoint ne bénéficiant pas du congé pour la période de l'enfant malade demandé.

Subrogation des indemnités de sécurité sociale.

Prise en charge direct des indemnités de la sécu par l'employeur afin de garantir le maintien total du salaire pendant un arrêt maladie ou accident de travail. C'est la subrogation en place dans la plupart des grandes entreprises.

Traitement des dossiers sociaux des équipiers des agences

De nombreux salariés du réseau se plaignent de ne pas pouvoir contacter directement le service du personnel de Central Park pour les questions relevant de la de gestion sociale.

Le service social leur répond qu'ils doivent passer par leur responsable en région alors ces mêmes responsables ne sont pas formés ou pas au courant pour y répondre efficacement.

Les dossiers « traînent » parfois plus d'un mois avant que le salarié puisse avoir une réponse, le responsable n'étant pas compétent ou apte à répondre en matière de gestion sociale et servant pour la plupart du temps de "boite aux lettres ».

Se pose également le problème de la confidentialité de certains sujets que le salarié ne souhaite pas aborder avec son responsable.

La CFTC demande de revoir l'organisation et éventuellement les moyens matériels et humains à mettre en place aux services centraux pour que les salariés des régions puissent contacter directement le service du personnel sans que ce même service ne soit surchargé.

Nettoyage des vêtements de travail

La prise en charge par l'entreprise du nettoyage des vêtements de travail est très inégale en fonction des régions.

- Achat de machine à laver pour certaines agences.
- Sous-traitance à un prestataire (mais pas pour toutes les agences d'une même région ou d'un même groupe.)
- Pas de moyen pour certains équipiers d'agences.
- ...

Cette gestion décentralisée entraîne des inégalités de traitement et une désoptimisation du service aux équipiers.

La CFTC demande qu'une étude soit menée en 2020 pour définir un modèle standard pour l'ensemble des équipiers des régions.

Frais de transports :

Prise en charge de Kiloutou à hauteur de 80 % des titres d'abonnement transport public au lieu de 50 % actuellement.

Gestion des emplois et des parcours professionnels et mixité des métiers (triennal).

Reclassification.

Nous demandons que, dans le cadre d'une reclassification, ni l'emploi, ni la classification, ni la rémunération ne soit changée pour les personnes en poste avant la reclassification et ce quel que soit son statut.

Lesquin le 08/04/2020
M. Jacques CROCCÉL
Délégué Syndical National CFTC